

*Au cours de la semaine dernière, un certain nombre d'entre vous ont exprimé une demande de moratoire sur le déploiement du progiciel OP@LE. J'en accuse réception et souhaite vous apporter quelques éléments de réponses ou d'informations.*

*Je rappelle que ce progiciel OP@LE a été conçu, dans le cadre du projet de modernisation des fonction financières en EPLE (MF<sup>2</sup>), afin de pallier à l'obsolescence de GFC, logiciel vétuste qui utilise un langage informatique dépassé et ne répond plus aux exigences techniques et réglementaires (prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et nouvelle Déclaration Sociale Nominative).*

*Le décret n°2020-939 du 29 juillet 2020 modifiant l'organisation financière des EPLE, formalise notamment la transmission dématérialisée du compte financier. Ces dispositions sont d'ores et déjà appliquées dans les autres ministères. Conformément à ce décret, l'entrée en vigueur d'OP@LE doit intervenir au plus tard le **1<sup>er</sup> janvier 2025**. Ces évolutions s'inscrivent dans la mise en œuvre progressive des dispositions de la nouvelle Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP), venant remplacer la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (RPP) des comptables publics facilitée grâce à une meilleure traçabilité des opérations passées (ce que ne permettait pas GFC).*

*Comme lors de tout changement, la prise en main d'un nouvel outil peut paraître chronophage au début mais permet, à terme, de gagner du temps sur les opérations de gestion à faible valeur ajoutée (bons de commande, paiement des bourses, contributions entre services...) pour se consacrer à des activités financières porteuses d'une réelle plus-value pour les établissements (passation de marchés publics, pilotage de la dépense et de la recette...).*

*Je suis consciente, ainsi que les équipes que j'ai chargé d'accompagner ce changement, des adaptations qu'induit OP@LE. C'est à ce titre que nous avons mis en place un plan d'accompagnement décliné en plusieurs axes : plan de formations, tutorats et webinaires ; une nouvelle branche au réseau des référents aide et conseil, mais également le recrutement de 2 chargés d'audit et de conseils, de référents territoriaux OPALE (en cours) et la mobilisation d'experts OP@LE afin de répondre aux difficultés ponctuelles des utilisateurs.*

*De la même manière, j'ai souhaité impliquer l'ensemble des acteurs dans la conduite de ce changement en associant à sa gouvernance toutes les directions concernées : DIVET (Rconseil, SIACCE), DSI, EAFC piloté par mon adjointe. Ce pilotage académique se décline via deux espaces de concertation :*

- *une EPAC (Equipe Projets Académiques) accompagnant les personnels usagers d'OP@LE depuis la seconde vague de déploiement, composé des services précités et des 2 coordonnateurs académiques des formations financières des EPLE et des experts OP@LE.*

- *un COSUI (Comité de Suivi) au sein duquel les organisations syndicales représentants les personnels des EPLE pour partager et élaborer les stratégies développées et les réponses apportées.*

*L'académie met également en œuvre de nombreuses dispositions pour améliorer l'attractivité des emplois qu'elle propose, pour accompagner les parcours et sécuriser la composition des équipes des établissements qui vont basculer. Parmi ces mesures, un groupe de suivi de la situation des établissements se réunit de manière hebdomadaire, le renforcement des mesures d'accompagnement, le recrutement de gestionnaires itinérants et la mise en place d'une cellule de recrutement chargée de l'ensemble du processus et du lien avec les établissements viennent compléter ce dispositif.*

***S'agissant de la prochaine bascule, je porte à votre connaissance les éléments qui ont été transmis à toutes les académies par le ministère le 10 mai 2024.***

*Compte tenu de la charge de travail pour les EPLE en période de rentrée, et afin de prendre en compte les remontées des utilisateurs des vagues précédentes, plusieurs assouplissements de calendrier sont mis en œuvre au bénéfice des utilisateurs :*

- *les bases OP@LE ont été mises à disposition fin d'avril, ce qui laisse un mois supplémentaire aux EPLE, appuyés par les équipes projet académiques, pour réaliser les opérations d'initialisation par rapport à l'année 2023 ;*

- *la bascule effective dans OP@LE, matérialisée par la création des fichiers de reprise dans GFC, pourra être réalisée par l'utilisateur à la date qui lui convient le mieux à partir du 1er septembre et jusqu'au 30 octobre. Une bascule dans Op@le dès le 1er septembre n'est ainsi plus impérative et il est possible pour les EPLE qui le souhaitent de décaler ces opérations quelques semaines après la rentrée, et donc d'être plus disponibles pendant la période de rentrée pour d'autres tâches ;*
- *Enfin, le calendrier de la bascule des EPLE qui connaîtraient des tensions RH à l'issue des opérations de mobilité 2024 sera examiné avec la plus grande attention afin qu'une solution adaptée soit proposée en accord avec les services de la DAF.*

*Enfin, je vous informe qu'une mission de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) a été engagée par le cabinet de la ministre pour évaluer les conditions du déploiement d'Op@le en académie, sur la base d'un échantillon représentatif. Cette mission vise à dresser un constat de l'avancée du déploiement d'Op@le, à recenser les avantages et difficultés rencontrés sur l'application, à évaluer les moyens mis en œuvre au niveau académique pour l'accompagnement et l'assistance des utilisateurs, et à examiner les plans des académies de l'échantillon pour la poursuite du déploiement. La mission formulera des recommandations pour la suite du déploiement d'Op@le sur la base de cette analyse. Les demandes de desserrement du calendrier au-delà de 2025 formulées par les organisations syndicales seront examinées à la lumière de ce travail.*

*Je mesure l'impact de cette évolution dans votre activité quotidienne et sur votre métier et Je tiens à redire ma considération et ma reconnaissance pour l'engagement professionnel et le sens du service public dont vous et les équipes de gestion que vous encadrez font preuve dans ce cadre. Les équipes académiques se mobilisent pour leur assurer un appui le plus efficient possible. J CHRETIEN SG Académie de Grenoble*